



COMMUNIQUE

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Ce samedi 20 mars 2021 - en exécution de la réquisition n°1589/PR/2021 de monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé, en date du 17 mars 2021 - les forces de défense et de sécurité ont poursuivi les opérations de contrôles de zones dans la ville de Lomé notamment dans le quartier Kodomé et ses environs (Préfecture de Golfe).

Ces opérations, qui visent surtout à appréhender et/ou à dissuader les délinquants, interviennent dans un contexte marqué par la montée inquiétante des menaces sécuritaires de tout genre. Elles ont consisté en des actions de bouclages, de contrôles d'identité et de visites domiciliaires qui se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les zones concernées, les opérations ont permis d'interpeller cinquante-quatre (54) personnes et de saisir divers objets ainsi que des substances psychotropes. Il s'agit notamment d'une (01) voiture, de trente-deux (32) motos sans pièces afférentes, des couteaux poignards, des effets militaires et du cannabis. Les personnes interpellées et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour identification et enquêtes approfondies.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations de Kodomé et ses environs pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le

20 MARS 2021

Le Ministre



Général de Brigade Daméhame ARK